

2.3 Aspects sociaux : Les acteurs locaux

2.3.5 Santé et sécurité des collectivités

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Les entreprises doivent évaluer dès que possible les risques et les incidences que pourrait entraîner le projet sur la santé et la sécurité des acteurs locaux, dans le contexte des risques et impacts environnementaux.

Les principales considérations sont notamment :

- les risques majeurs pour la santé et la sécurité liés au projet, tels que les installations de gestion des résidus;
- la qualité et la disponibilité de l'eau potable;
- la qualité de l'air ambiant;
- l'incidence de maladies telles que le VIH/sida, les MTS, la tuberculose, le paludisme;
- la qualité et les capacités des établissements médicaux;
- les capacités existantes en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence (voir la section [Préparation et intervention en cas d'urgence](#));
- la sécurité routière dans les corridors de transport.

Les entreprises doivent inciter les acteurs locaux à faire connaître leurs préoccupations au sujet des questions de santé.

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle conçu et mis en œuvre une évaluation des risques et des incidences possibles sur la santé et la sécurité des acteurs locaux?

RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) Introduction to Health Impact Assessment.

<http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a0f1120048855a5a85dcd76a6515bb18/HealthImpact.pdf?MOD=AJPERES>

(anglais seulement) Health Impact Assessment: Summary of the Good Practice Guidance. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) Good Practice Guidance on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) Community Health Programs in the Mining and Metals Industry. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Page 23 \(Chapitre II. Principes généraux. Recommandations 10, 11\)](#)

Normes de performance (NP) de la Société financière internationale (SFI)

[NP 4. Objectifs: Santé et sécurité des communautés. Sections 5-11](#)